République Française

LOZERE

BARRE DES CEVENNES - Commune

Séance du vendredi 23 octobre 2026

Date convocation : 16 octobre 2026	*Le vingt-trois octobre deux mille vingt-six, à 19h30, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de François ROUVEYROL*
Membres en exercice : 10	**Présent(e)s :** Eric ADAM, Raphaël COUDERC, Danièle DE MAÏO, Robert DEMOLIN, Nicole DRÔME, François ROUVEYROL, Caroline VIDHAMALI, Etienne VION
Présents : 8	
Votants : 10	**Absent(e)s et représenté(e)s:** Dominique LESIOURD représenté par Caroline VIDHAMALI, Anny ROUMEJON représentée par François ROUVEYROL
Pour : 10	
Contre : 0	**Excusé(e)s:**
Abstentions : 0	**Absent(e)s:**
	Secrétaire de séance: Etienne VION

Objet: Location d'un gîte 4/6 personnes pour un montant de 800 Euros par mois.

Le Maire indique à l'Assemblée délibérante qu'un gîte 4/6 personnes est temporairement mis à disposition d'une famille ayant projeté d'acheter un bien sur Barre des Cévennes et s'étant retrouvé à la dernière minute sans solution.
Il est proposé de fixer le loyer mensuel de ce logement à 800€ charges (eau, électricité, ...) non comprises pour la période du 16 octobre 2026 au 15 janvier 2027.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
• DECIDE de fixer le loyer mensuel du gîte n°30 à 800€ charges non comprises tel qu'exposé ci-dessus,
• AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an ci-dessus,

Le Secrétaire de séance — Etienne VION

Le Président de séance — François ROUVEYROL

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Date de transmission de l'acte: 29/10/2026
Date de reception de l'AR: 29/10/2026
048-214800195-DE_2026_084-DE
AGEDI